



Bell



BELL 2018 SAIL CENTRAL au HYC FRUITBOWL et Championnats Régionaux M17 19-22 juillet 2018 Autorité organisatrice : Voile Canada et le Hudson Yacht Club Instructions de course

1. RÈGLES

- 1.1. La régata sera régie par les règles, telles que définies dans les *Règles de course à la voile*.
- 1.2. L'annexe P s'appliquera, avec la modification suivante : P2.3 ne s'appliquera pas et P2.2 est modifiée afin de s'appliquer à toute pénalité après la première.
- 1.3. En cas de conflit entre le texte anglais et une traduction, le texte anglais prévaudra.
- 1.4. La règle 40 sera en effet en tout temps lorsque les bateaux sont sur l'eau, sans que le pavillon Y soit envoyé. Cela modifie le préambule du chapitre 4 et la règle 40.
- 1.5. Des directives verbales pourront être données à la flottille Opti Vert. Ceci modifie la règle 90.1.

2. PUBLICITÉ

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. INSCRIPTIONS

Pour participer, les équipages admissibles s'inscrivent auprès de l'autorité organisatrice de la façon indiquée dans l'Avis de course.

4. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel, situé dans le hall principal du HYC. Les avis seront aussi publiés sur les comptes de médias sociaux de l'évènement.

Facebook: <https://www.facebook.com/sailfruitbowl/>

Instagram: <https://www.instagram.com/sailfruitbowl/>

Twitter: <https://twitter.com/sailfruitbowl/>

5. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 8 h le jour où elle doit prendre effet, mais toute modification du programme des courses sera affichée avant 20 h la veille du jour où elle doit prendre effet.



6. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 6.1. Les signaux faits à terre seront envoyés au mât du Hudson Yacht Club, sur la jetée T, devant la véranda du club.
- 6.2. Les signaux envoyés au-dessus d'un pavillon de parcours ne s'appliqueront qu'à ce parcours.
- 6.3. Quand le pavillon Aperçu (AP) est envoyé à terre, « 1 minute », dans la description de l'Aperçu sous *Signaux de course*, est remplacé par « au moins 30 minutes ».
- 6.4. Si le pavillon D est envoyé, les bateaux doivent rester à terre. **Les bateaux ne doivent pas être mis à l'eau tant que le pavillon D n'a pas été amené, avec un signal sonore.**

7. PROGRAMME

Vendredi 19 juillet	Signal d'avertissement de la course d'entraînement	13 h 00
Samedi 20 juillet	Signal d'avertissement de la première course de la journée	10 h 00
Dimanche 21 juillet	Signal d'avertissement de la première course de la journée	10 h 00

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 h le dernier jour de la régates.

8. PAVILLONS DE CLASSE

Classes	Zone de course	Pavillon de classe
Opti blanc	ALPHA	Pavillon de classe Opti OU flamme numérique 1
Opti bleu	ALPHA	
Opti rouge	ALPHA	
Planches	ALPHA	Flamme numérique 2
Open	BRAVO	Flamme numérique 3
420	BRAVO	Pavillon de classe OU flamme numérique 4
29er	BRAVO	Pavillon de classe OU flamme numérique 5
Laser, C II, 4.7	CHARLIE	Pavillon de classe OU flamme numérique 6
Radial	CHARLIE	Pavillon de classe OU flamme numérique 7

9. ZONES DE COURSE

Il y aura trois zones de course :

- ALPHA (Opti, planches)
- BRAVO (420, 29er, Open)
- CHARLIE (Laser, C II, 4.7, Radial)
- Opti vert : à communiquer

L'emplacement des zones de course est indiqué à l'Addenda A.

10. LES PARCOURS

- 10.1. Les schémas figurant à l'Addenda 1 décrivent les parcours, y compris les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée. Les parcours prévus pour le groupe Opti vert ainsi que ce que doivent faire ces concurrents seront annoncés à la réunion des concurrents Opti vert et sur l'eau.

10.2. Sur tous les parcours, si une marque a été indiquée comme porte et qu'il n'y a qu'une seule marque à la place de la porte, les bateaux devront la virer à bâbord.

11. MARQUES

Type	ALPHA	BRAVO	CHARLIE
Marque de départ	Toutes les flottilles : mât portant un pavillon orange		
Marque d'arrivée	Toutes les flottilles : mât portant un pavillon orange		
Marques de virage	Pyramides jaunes	Pyramides orange	Pyramides jaunes
Nouvelles marques, comme prévu à l'instruction 13	Pyramides orange	Pyramides jaunes	Pyramides orange

Toute marque de protection ou toute petite embarcation amarrée au bateau signaleur est considérée comme une partie permanente du bateau-comité.

12. LE DÉPART

- 12.1. La ligne de départ sera entre un mât portant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2. Tout bateau qui prend le départ plus de 4 minutes après son signal de départ sera classé (DNS) sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussi tôt que possible. Si, lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

14. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLÉ

Classe	Temps limite (TL) à la marque 1	Temps ciblé
OPTI, 4.7, C II planche à voile	20 minutes	40 minutes
Radial, Laser	20 minutes	40 minutes
420	20 minutes	35 minutes
29er	20 minutes	35 minutes
Open	20 minutes	40 minutes

- 14.1. Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le TL prévu pour la marque 1, la course sera annulée, sans possibilité de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 14.2. Le comité de course pourra décider, si c'est dans l'intérêt de la flottille et des concurrents, d'accorder des places de classement à des bateaux qui retardent l'arrivée d'une course (leur score sera alors « OCF »). Cela modifie les règles 28.1, 35 et A4.

15. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât portant un pavillon orange, sur le bateau comité et la marque d'arrivée.

16. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe 29er, les règles 44.1 et P2.1 sont modifiées en ce que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

17. RÉCLAMATIONS ET DEMANDE DE RÉPARATION

- 17.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury, situé dans le hall principal du HYC, et doivent être remis au secrétaire du jury dans le délai prévu, soit au plus tard 60 minutes après l'envoi du signal marquant l'arrivée à quai du bateau comité.
- 17.2. Les avis de réclamation seront affichés par le secrétaire du jury dans les 10 minutes suivant leur dépôt pour informer les concurrents de l'heure et du lieu des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoin. Les réclamations seront entendues dès que possible et dans l'ordre approximatif de dépôt.
- 17.3. Les avis de réclamation émanant du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les concurrents, conformément à la RCV 61.1(b).
- 17.4. La liste des bateaux qui, en application de l'instruction 1.2, sont pénalisés pour infraction à la règle 42 sera affichée.
- 17.5. Le dernier jour programmé des courses, toute demande de réouverture d'instruction doit être déposée:
 - 17.5.1. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille;
 - 17.5.2. au plus tard 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision le jour-même; ceci modifie la RCV 66.
- 17.6. Le dernier jour programmé des courses, toute demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée au plus tard 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

18. CLASSEMENT

- 18.1. 7 courses sont programmées pour les classes Opti, Laser, Laser Radial, 4.7, CII, planches et ouverte.
- 18.2. 10 courses sont programmées pour les 420 et 29er.
- 18.3. Une course doit être validée pour constituer une série.
- 18.4. Si moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 18.5. Si au moins 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses, moins ses deux plus mauvais scores.
- 18.6. Il pourra y avoir plus ou moins de courses pour la flottille Opti vert.
- 18.7. Pas de classement individuel pour la flotte Opti vert.
- 18.8. Les résultats seront disponibles au www.sail123.com. Des liens vers les résultats seront affichés sur les comptes de médias sociaux dès qu'ils soient publiés.

19. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit être couvert par une assurance-responsabilité au tiers d'au moins 1 000 000 \$ par incident, ou l'équivalent.

20. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 20.1. Tout bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course dès que possible, ou au secrétariat de la course dès son retour à terre.
- 20.2. Tous les concurrents doivent s'enregistrer en sortant et en revenant de l'eau auprès des officiers de sécurité au poste de distribution des repas (situé dans le club ou près du club) pour ramasser et retourner leur bracelet de sécurité dès que possible. Le défaut de signaler la sortie ou le retour peut être le sujet d'une réclamation.



- 20.3.** En cas de conditions difficiles, si le comité de course le décide, les bateaux accompagnateurs passeront sous la direction du comité de course à des fins de sécurité. Voir IC 22.7.
- 20.4.** L'équipe de sécurité monitoreront le poste 71. Toutes urgences sur l'eau devraient être communiquées sur le poste 16.

21. BATEAUX OFFICIELS

- 21.1.** Les bateaux du comité de course pourront être identifiés par un pavillon RC.
- 21.2.** Les bateaux du jury seront identifiés par un pavillon J.
- 21.3.** Les bateaux de sécurité seront identifiés par un pavillon blanc avec bande verticale bleue.
- 21.4.** L'absence de pavillon identificateur sur un bateau comité ne peut donner lieu à réclamation. Ceci modifie la règle 62.1 (a).

22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 22.1.** On entend par « bateau accompagnateur » tout bateau associé à la régates en une capacité ou une autre (bateau d'entraîneur, bateau d'observation, bateau de parents ou de groupe de soutien, etc.) et non identifié comme bateau comité ou bateau du jury.
- 22.2.** Tous les bateaux accompagnateurs doivent être inscrits auprès de l'autorité organisatrice (il faut remplir un formulaire d'inscription) et être identifiés par un pavillon. Ce pavillon leur sera remis à l'inscription et doit être retourné au bureau des inscriptions à la fin de la régates. Un dépôt de garantie de \$25 sera exigé.
- 22.3.** Les bateaux accompagnateurs inscrits se verront attribuer un poste à quai ou au mouillage pour la durée de la régates. Ils devront respecter toutes les conditions applicables aux bateaux qui utilisent les installations contrôlées par le club.
- 22.4.** Les bateaux accompagnateurs inscrits doivent rester en dehors de la zone de course depuis le signal préparatoire de la première flottille à prendre le départ et jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que toutes les courses aient été retardées ou annulées. La zone de course s'étend de 50 m sous le vent de la ligne de départ à 100 m en dehors de toutes les laylines. Cette instruction ne s'applique pas à la flottille Opti vert.
- 22.5.** Pour la flottille Opti vert, le soutien des entraîneurs certifiés par Voile Canada est encouragé pendant les courses et sera surveillé.
- 22.6.** Si un bateau accompagnateur ne s'est pas inscrit ou ne respecte pas les instructions 22.2 et 22.3, les bateaux associés audit bateau accompagnateur seront considérés comme en infraction à la RCV 2, *Navigation loyale*, et cela pourra donner lieu à réclamation de la part du comité de course, du jury ou d'un membre de l'autorité organisatrice. La pénalité imposée au bateau ou aux bateaux associés audit bateau accompagnateur sera décidée par le jury. Ceci modifie la règle 64.1c.
- 22.7.** Les bateaux accompagnateurs sont priés de rester à l'écoute de la fréquence radio utilisée par le comité de course. Il est entendu que les entraîneurs jouent un rôle essentiel dans le plan de sécurité de ces régates et on attend donc d'eux qu'ils donnent leur soutien à ce plan de sécurité. Le numéro du canal ou des canaux de communication radio du comité de course sera affiché sur le tableau d'affichage officiel.

23. DROIT À L'IMAGE

Du fait de sa participation à la régates, chaque concurrent donne à l'autorité organisatrice le droit à perpétuité de prendre des photos, vidéos, films, à diffuser en direct ou en différé, de lui-même pendant la période de compétition de la régates et d'utiliser ces photos, vidéos, films ou autres reproductions de temps à autre comme elle le jugera bon, et ce sans rémunération.

24. PRIX POUR SAILCENTRAL/FRUITBOWL ET CHAMPIONNATS Régionaux M17

- 24.1. Médaillons de Voile Canada pour les trois premiers de chaque classe
- 24.2. Certificats de participation à tous les concurrents Opti vert
- 24.3. Autres prix à la discrétion de l'autorité organisatrice.

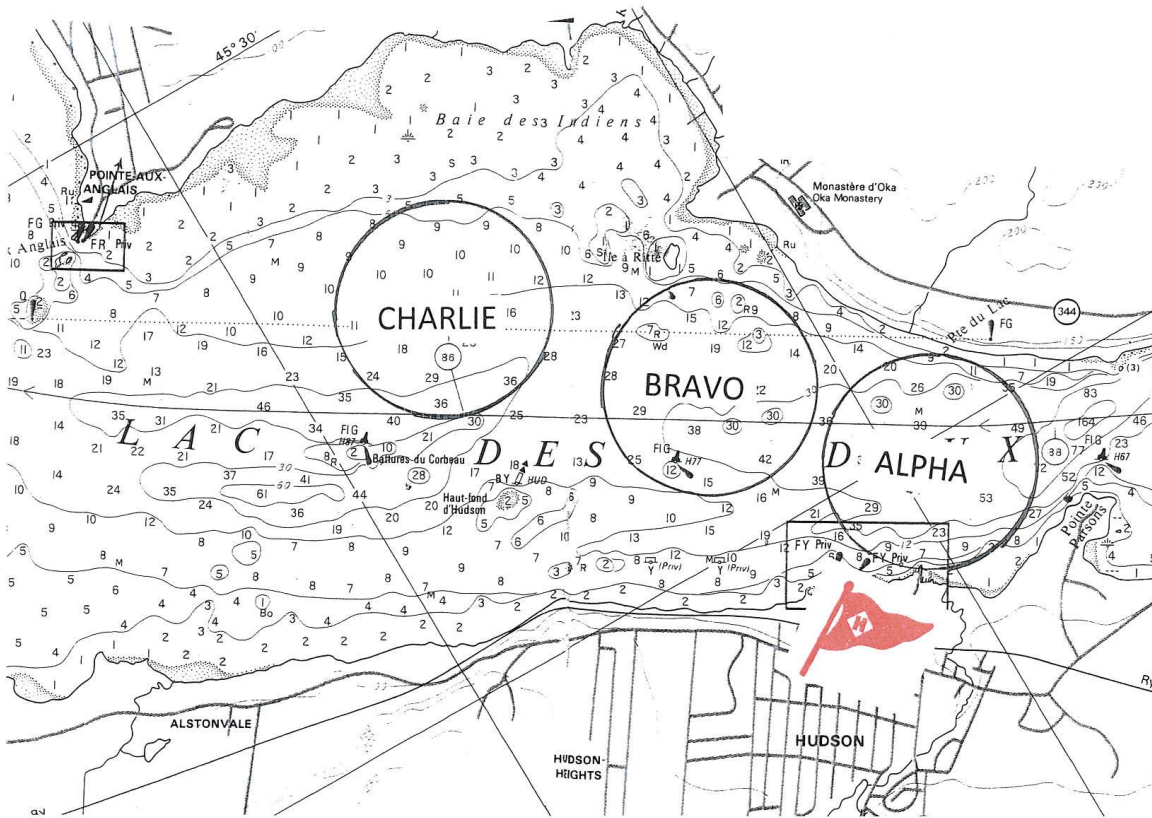
25. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir RCV 4, *Décision de courir*. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dégâts matériels, de blessure ou de décès survenus dans le cadre de la régates, et ce avant, pendant ou après la régates.

26. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris peuvent être placés sur les bateaux des entraîneurs, les bateaux du comité de course ou les bateaux accompagnateurs.

ATTACHMENT/ ADDENDA A

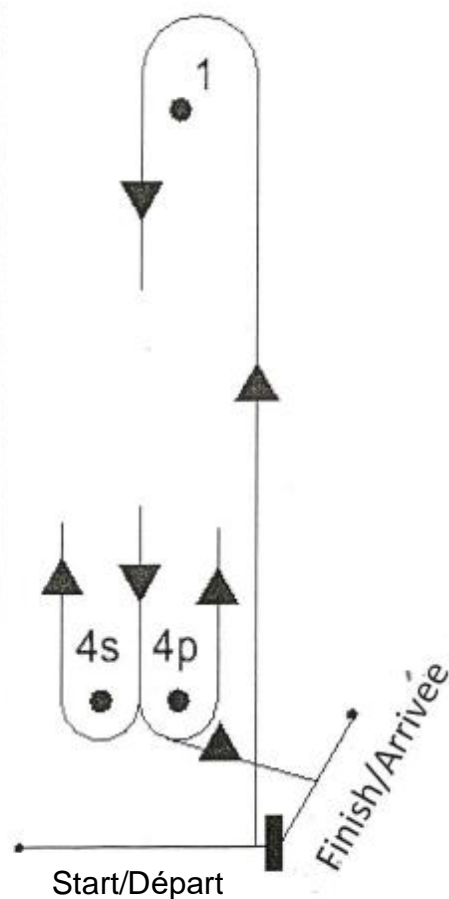


ALIVE
SINCE / 1877



ATTACHMENT /ADDENDA B

COURSE - Windward/Leeward with Reaching Finish
PARCOURS - Au vent-sous le vent avec arrivée au large



Course marked on course board

- L1 Start-1-4p-Finish
- L2 Start-1-4s/4p-1-4p-Finish
- L3 Start-1-4s/4p-1-4s/4p-1-4p-Finish

Parcours indiqué sur le tableau

- L1 Départ-1-4p-Arrivée
- L2 Départ-1-4s/4p-1-4p-Arrivée
- L3 Départ-1-4s/4p-1-4s/4p-1-4p-Arrivée